



Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 novembre 2022

n° 159-22

Objet : *RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Chambéry dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur la frange urbaine de l'avenue Général Cartier*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen

- conseillers excusés : 17

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 10 novembre 2022

délibération n° 159-22

objet **RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Chambéry dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur la frange urbaine de l'avenue Général Cartier**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation et une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en janvier 2021 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 5 mars 2021 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier relatif à l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur la frange urbaine de l'avenue Général Cartier à Chambéry.

Pour anticiper l'évolution urbaine du quartier de l'avenue Général Cartier, la commune a sollicité une étude en lien avec la commune de Cognin pour définir une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) sur ce secteur de Chambéry. Le périmètre de cette étude s'étend depuis le pont sur l'Hyères jusqu'au chemin Foray sur les parcelles attenantes à l'avenue Général Cartier. L'objectif est d'anticiper la densification urbaine de ce secteur en tenant compte des enjeux paysagers, de mobilité et d'infrastructures publiques. Cette étude vise à accompagner les projets privés en cours de développement ou de réflexion sur ce quartier et à adapter les infrastructures publiques existantes à ces projets.

Il est proposé de conclure une convention fixant les modalités de programmation, d'exécution et de financement de prestations de services réalisées par Grand Chambéry au profit de la commune de Chambéry dans le cadre de cette étude.

Le périmètre des prestations comprend les fonctions ressources.

Il est précisé que ces prestations de services doivent être compatibles avec les nécessités des services de la Communauté d'agglomération et ne doivent en aucun cas nuire à la qualité du service rendu dans le cadre des compétences qu'elle exerce directement qui restent prioritaires par rapport aux interventions extérieures.

Les prestations de Grand Chambéry sont réalisées à titre gratuit.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Chambéry dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur la frange urbaine de l'avenue Général Cartier, ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte- rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **159-22**

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Chambéry dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle sur la frange urbaine de l'avenue Général Cartier

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 18 novembre 2022

Annexe(s) : Convention de prestations de services

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221118-lmc1H28360H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28360H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2022

Publication sur le site internet: lundi 21 novembre 2022